



Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :  
N° sociétaire : H50852Y

1.0000001812 - 3227 20250117 02\_UQ033 -

8250117042200280002475



MR WEILER MICHEL  
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU  
46000 CAHORS

Ref. du courrier : VIEC20250117041821300000002728

**Cotisations ouvrant droit à déduction d'impôt  
dans les conditions fixées à l'article 154 bis du C.G.I.  
(Loi MADELIN)**  
(attestation à conserver à l'appui de la comptabilité)

Assureurs :  
SMAvie BTP  
SMABTP

Association Souscriptrice :  
GROUPEMENT DE PREVOYANCE DES BATISSEURS DE FRANCE  
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15



Assuré(e) : MR WEILER MICHEL

No Contrat : 5093200000892

Produit : BATIPREVOYANCE MAJOR

Date d'effet : 08/03/2021

Période couverte par la présente attestation : Exercice 01/01/2024 - 31/12/2024

| Nature des Garanties                                                                                                                         | Montants des cotisations en Euros |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                              | Appelées                          | Dont éligibles (1) |
| Prévoyance / Santé                                                                                                                           | 455,44                            | 455,44             |
| Pour le montant de la cotisation minimale annuelle des contrats de retraite uniquement : se reporter à votre dernier relevé de compte annuel |                                   |                    |

(1) Le bénéfice de la déduction d'impôt est subordonné au respect des plafonds fixés par l'article 154 bis du Code Général des Impôts ainsi qu'à l'obligation d'être à jour de vos cotisations aux régimes légaux.

Dans l'hypothèse où vous ne nous auriez pas fourni vos justificatifs délivrés par les caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse attestant que vous êtes à jour de paiement de vos cotisations dues aux régimes obligatoires, nous vous remercions de nous les faire parvenir sous les meilleurs délais. Cette obligation ne concerne pas votre contrat de frais de santé complémentaire souscrit dans le cadre de la loi "Madelin n° 94-126 du 11 février 1994".



**Infos**

Sociétaires Vie

01 40 59 73 00

du lundi au jeudi de 9h à 17h30  
le vendredi de 9h à 16h30

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance  
du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations  
variables - RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance  
sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations  
fixes - RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à  
directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

